

### COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

### Samedi 16 décembre 2023 – Cinais

Le samedi 16 décembre 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle intercommunale de Cinais, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondants à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 68      Nombre de voix : 143

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

M. Denis FOUCHÉ, Maire de la commune de Cinais et Vice-Président de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, accueille les membres du Comité syndical. Il rappelle l'histoire partagée du Parc et de la Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne, fusionnée aujourd'hui avec la nouvelle intercommunalité et souhaite poursuivre cette longue coopération dans le cadre du projet de la nouvelle charte du Parc.

Avant d'ouvrir la séance, Mme TUBIANA aborde un point d'information concernant le projet de création de retenue de substitution à Chaveignes et la manifestation prévue ce jour contre ce projet. Elle indique aux membres du Comité syndical qu'il semble que le porteur de projet ait renoncé. Elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que ce type de situation risque de se développer avec des porteurs de projet multipliant les initiatives individuelles. Mme TUBIANA informe l'assemblée que le Parc a écrit à la DDT et à la Préfecture de l'Indre-et-Loire sur ce sujet en insistant sur la nécessaire concertation en amont des autorités publiques : commune, ECPI et Parc notamment. C'est dans cet esprit que la Présidente a sollicité le Conseil Scientifique et Prospectif (CSP) pour accompagner le Parc dans la formulation de ses avis.

M. Jean-Michel MARCHAND, élu du Parc délégué au CSP, confirme que des échanges ont lieu actuellement entre les membres du CSP à ce sujet. Ce projet pourra être utilisé comme référence par le Parc pour formuler un avis. Un projet similaire a déjà servi de base à cette réflexion dans le Véron.

M. Didier ROUSSEAU, Vice-Président du Parc et Conseiller Départemental de Maine-et-Loire, s'interroge sur le positionnement du Parc sur ce sujet. M. MARCHAND indique que le CSP donne un avis scientifique, tandis que le Parc porte un avis politique.

Mme TUBIANA souligne que le Parc rend régulièrement des avis, présentés en Bureau. Actuellement, le Parc est consulté dans la définition des zones d'accélération des ENR. L'avis du Parc est souvent suivi, car il s'appuie sur des données scientifiques objectives.

Mme Sophie TUBIANA ouvre la séance du Comité syndical. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à cette réunion. Elle félicite M. Pierre-Alain ROIRON pour son élection en tant que Sénateur d'Indre-et-Loire.

M. Benoît BARANGER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres.

## 1. Programme d'actions 2024

### **CITOYENNETÉ : programmation culturelle**

Mme Christèle BULOT, Responsable de la Maison du Parc et chargée de mission culture, présente le premier axe du programme d'action 2024 consacré à la connaissance et la médiation culturelle. La commission culture a choisi cette année de poursuivre les actions du Parc sur des sujets essentiels : les zones humides et les sols.

Pour les sols, une résidence d'artiste est programmée avec la Cie « La Générale des Mômes » pour la création d'un spectacle « Ce qu'il faut de terre à l'homme ». L'artiste Céline Vedrier sera sollicitée pour la création d'un spectacle à partir du collectage puis deux expositions seront créées : « Sols vivants » et « Sous nos pieds, l'invisible révélé ». Ces expositions circuleront ensuite dans les communes. Dans le cadre de l'accompagnement des Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT), l'exposition « Ceux qui nous nourrissent » sera renouvelée. En complément, un cycle de conférences, d'animations et de ciné-débats sera mis en place.

Concernant la Maison du Parc, elle se positionne comme un outil de valorisation des actions touristiques. M. Matthieu CLEMOT, Référent éducation et valorisation de l'offre touristique, explique que le Parc produit et diffuse un agenda regroupant 185 sorties et plus de 400 dates en 2023, un document très demandé pour une belle porte d'entrée sur le territoire. En 2024, l'agenda sera simplifié avec des entrées thématiques pour favoriser la compréhension et limiter le nombre de pages. La carte touristique, réalisée avec les partenaires du Parc, est renouvelée. C'est un outil, lui aussi, très demandé, en rupture de stock pour 2023.

Mme Christèle BULOT indique que l'année 2024 sera aussi consacrée au renouvellement de l'espace d'exposition de la Maison du Parc, pour envisager de nouvelles formes de diffusion culturelle.

### **CITOYENNETÉ : actions éducatives**

M. Philippe DUBARRY, Délégué de Benais et Vice-Président de la commission Éducation, présente le programme éducatif 2024. 99 classes pour 2500 élèves mobilisés par les actions du Parc. Le nombre de projets éducatifs en baisse par rapport aux années précédentes. Cette baisse est liée à un budget en diminution et a des coûts d'animation en hausse notable. En 2024, le calendrier d'inscription sera modifié afin de privilégier des projets plus mûrs et de démarrer ces projets scolaires dès septembre. En lien avec l'appel à projets d'éducation populaire, la commission travaille à ouvrir ces actions à un public plus large. L'éducation au territoire ne se limite pas aux scolaires. En 2023, l'appel à projets d'éducation populaire a reçu huit propositions, deux ont été sélectionnées, une en Indre-et-Loire et une en Maine-et-Loire. En 2024, un second appel à projets sera lancé en corrélation avec la nouvelle charte du Parc. Plus globalement, la commission étudie un positionnement davantage axé sur la médiation scientifique pour favoriser une prise de conscience réelle qui peut accompagner des changements de comportements.

M. Philippe DUBARRY lance un appel à tous les élus et citoyens qui souhaiteraient participer à la commission. Il observe un déficit d'élus dans la commission, principalement constituée d'acteurs éducatifs, souvent juges et parties. Il insiste sur le nécessaire rayonnement de la connaissance et de l'éducation. Les élus envisagent une modification de l'intitulé de la commission pour l'ouvrir à la vie civile et à la citoyenneté.

### **BIODIVERSITÉ : poursuite d'actions**

M. Guillaume DELAUNAY, Chef du service Biodiversité, rappelle les nombreuses actions déjà engagées, parfois depuis plus de 20 ans, en matière de biodiversité. En premier lieu la gestion de

Réserves Naturelles Régionales au nombre de trois depuis la création de la RNR de la « Champagne de Méron » en 2023. Concernant la réserve de Joreau, 2024 verra le lancement de concertations préalables à l'extension du périmètre, avec l'appui d'un agent supplémentaire, recruté dans le cadre des financements Fonds vert.

Pour Natura 2000, les actions engagées sur les quatre sites seront poursuivies, notamment pour contractualiser avec les agriculteurs et soutenir un élevage respectueux.

Concernant les Territoires Engagés pour la Nature (TEN), le Parc en coordonne deux, celui de Baugeois-Vallée et celui de l'agglomération de Saumur, il participe à la mise en œuvre d'un troisième, celui de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire. Avec la fin de la première phase de ces TEN, se pose la question du renouvellement du dispositif sur ces différents territoires.

Pour la protection de l'avifaune et notamment du Busard cendré, les actions du Parc et des associations ont permis de préserver l'espèce. Sans cette action le Busard aurait sans doute disparu de notre territoire.

L'action de déploiement de Plans de gestion durable des haies avec les collectivités se poursuit par la mise en œuvre de la méthode AFAC.

### **BIODIVERSITÉ : nouvelles actions**

M. Guillaume DELAUNAY informe les membres du Comité syndical du lancement de Diagnostics de réservoirs de biodiversité, identifié par la charte à l'échelle de son territoire. Il rappelle que le Parc a candidaté au Fonds vert pour accompagner les communes dans la mise en place de diagnostics et d'études d'opportunité pour envisager les conditions de mise en place de zones de protection forte.

M. Jean-Michel MARCHAND, Président de la commission Biodiversité, indique que, pour le site de Douces à Doué-en-Anjou, cette action n'est pas en lien avec l'hypothétique extension de la zone Natura 2000 sur ce secteur. Il s'agit ici de mobiliser de l'expertise du Parc pour étudier ces zones. Il rappelle ce qui a été décidé au COPIL Natura 2000 : le Parc va se rapprocher des communes concernées par cette éventuelle extension. Un point d'étape sera effectué au prochain COPIL puis en Comité syndical à ce sujet.

Mme Sophie TUBIANA rappelle les objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées : 30 % du territoire national en aire protégée et 10 % en protection forte. Il va falloir, sur tous les territoires, trouver des sites qui puissent accueillir 10 % de zones de protection forte (ZPF). À l'heure actuelle les chiffres sont extrêmement bas, 0,25% de ZPF en Pays de la Loire, 1,6 % sur le territoire du Parc. Il est important d'y travailler collectivement.

Mme Martine NEVEU, Déléguée de la commune de Lémeré, demande s'il faut localiser ces projets dans un Plan d'urbanisme ?

Mme TUBIANA répond qu'effectivement ces zones doivent être inscrites dans un PLU. La Région Pays de la Loire a pour objectif de porter à 1 % les ZPF sur son territoire.

M. DELAUNAY informe le Comité syndical de la mobilisation de moyens (Fonds vert) pour élaborer une stratégie foncière du Parc. Cette stratégie pourra amener le Parc à se porter acquéreur de sites naturels. Des positionnements divers et souvent forts s'expriment déjà au sein du Bureau.

M. Jean-Michel MARCHAND confirme qu'aucune décision n'est pas prise à ce sujet. Le travail à mener vise à éclairer la décision du Comité syndical. Pour lui, il y a quelques années, le Parc ne devait absolument pas se positionner sur ce sujet. Aujourd'hui, il y réfléchit, avec le besoin de mesurer toutes les conséquences. C'est l'objet du travail de la commission pour apporter une proposition en Bureau puis en Comité syndical. Les configurations d'acquisition peuvent être très diverses, d'un grenier à chauve-souris à un site naturel de grande ampleur. Il est à noter que de plus en plus de Parcs s'engagent dans des stratégies d'acquisition foncière.

M. DELAUNAY revient sur la procédure de labellisation d'une partie du territoire en site Ramsar. L'instruction administrative suit son cours. Une rencontre récente avec les services de l'État a permis

de redéfinir le calendrier. La labélisation finale est programmée début 2025 pour reconnaître la Loire et ses confluences en tant que zone humide d'intérêt international.

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : Marque Parc**

M. Matthieu CLEMOT aborde le sujet de la marque « Valeurs PNR » nationale et commune à tous les Parcs. Le réseau en Loire-Anjou-Touraine rassemble 38 hébergements, 3 sites de visite, 14 prestataires de sorties, 4 restaurants, 5 vanniers et 3 apiculteurs. L'objectif pour 2024 est de continuer le développement des sites de visites et des restaurants ainsi que la formation des partenaires marqués. En 2023, une journée de formation a mobilisé une quarantaine de bénéficiaires. En 2024, des formations seront proposés sur le thème des limitations d'usage et d'économie d'eau.

M. Michel MATTEI, Chef du service aménagement et éco-développement, sur le volet agricole de la marque, indique que le référentiel « Plante, fleurs et graines et transformations » a été validé en 2023. Les démarches sont en cours pour mobiliser des agricultures (hors maraichage). En 2024, le secteur viticole, emblématique de notre territoire, fera l'objet d'une étude pour y développer la marque. Beaucoup d'entreprises sont potentiellement concernées avec un travail très fin à mener.

M. Matthieu CLEMOT aborde le lancement de la marque sur le secteur éducatif en 2024, sachant que la marque est plébiscitée par des partenaires touristiques qui cherchent à faire valoir leurs compétences en éducation.

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : Tourisme**

M. Matthieu CLEMOT aborde le déploiement de l'application Géotrek pour 2024. Cette plateforme se compose d'un site internet et d'une application mobile que regroupe l'ensemble des randonnées du territoire élaborés en forte collaboration avec sept EPCI du Parc. Géotrek est très utilisé dans de nombreux territoires dont les Parcs du sud de la France avec de très bons retours. Le projet porté par le Parc est assez unique nationalement, par l'étendue du territoire représenté et par les nombreux développements spécifiques réalisés.

M. Thibaut MEURGEY, Directeur du Parc, informe le Comité syndical du développement d'un outil de suivi des fréquentations touristiques, via l'application Outdoor vision, qui permet de récupérer les traces GPS des outils d'itinérance. Un consortium voté par quasiment tous les constructeurs de GPS et d'applications permet aux collectivités de récupérer les données des joggeurs, cyclistes, randonneurs... Ces données permettent de mesurer les fréquentations sur les sites naturels et d'ajuster les politiques d'aménagement à besoin : circuits ou sites sous-dimensionnés ou sur-fréquentation sur des espaces naturels sensibles.

M. Thibaut MEURGEY indique qu'un travail est en cours avec les parlementaires sur la question de la maîtrise des activités de loisirs. Si, en Loire-Anjou-Touraine, le territoire ne fait pas encore face à une sur-fréquentation forte, les usages se sont modifiés, notamment depuis la période COVID. Avec l'appui de la Mme la Députée Laëtitia SAINT-PAUL, une réflexion est engagée pour faire évoluer la loi sur la notion de bivouac notamment.

Mme Sophie TUBIANA rappelle le travail réalisé en étroite collaboration avec la LPO sur la préservation des zones de nidification des Sternes. Une extension de la zone en arrêté de protection de biotope est à l'étude. Mme TUBIANA rappelle les obligations nouvelles pour les montgolifières de respecter les planchers de survol des grèves de Loire.

### **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : Agriculture, alimentation**

M. Michel MATTEI présente le projet d'accompagnement de la restauration collective. Dans le cadre notamment des Programmes alimentaires territoriaux, le Parc répond à la demande des collectivités pour l'animation d'un réseau entre restaurants collectifs et producteurs, l'interconnaissance favorisant l'approvisionnement local ou bio. Une plus-value pour laquelle le Parc est reconnu et qui fait l'objet de conventions avec les collectivités notamment la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et potentiellement la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. En parallèle, l'appui du Parc à l'organisation des marchés de producteurs en pays Allonnais se poursuit.

## **CLIMAT ET PAYSAGE : Nature en ville**

M. Michel VERDIER, Vice-Président de la commission « Paysage, Urbanisme et Cadre de vie », détaille les actions liées à l'adaptation aux changements climatiques. C'est un des points majeurs sur lesquels le Parc a l'obligation de travailler pour co-produire les paysages de demain. Le Parc s'est construit en lien avec une exigence de qualité paysagère. C'est évident que le paysage reste une donnée essentielle à travailler.

Trois grands programmes seront menés : nature en ville, adaptation au changement climatique et guide pratique des principes d'aménagement. M. VERDIER revient sur le travail mené en inter-commissions d'un grand intérêt pour les participants.

Mme Sophie TUBIANA remercie les deux Régions pour leurs contributions au programme d'action du Parc.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de programmation 2024 qui sera présenté aux Régions.
- ✓ autorisent la Présidente à effectuer toutes les démarches y afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

## **2. Demande de reconnaissance partielle d'intérêt général**

Mme Sophie TUBIANA expose la demande de reconnaissance partielle d'intérêt général du Syndicat mixte de gestion du Parc à la DGFIP. Il s'agit de solliciter auprès du service des finances publiques l'autorisation de recevoir des dons avec la possibilité pour les donateurs de déductions fiscales. Ce qui permettra de mobiliser notamment des fondations. Cette reconnaissance pour le Parc concerne uniquement les activités suivantes :

- Connaissance des patrimoines naturels, bâtis, culturels et paysagers et d'identification des dynamiques écologiques, sociales et économiques liées aux dérèglements climatiques, à la pression humaine et à l'effondrement de la biodiversité ;
- Préservation, restauration et protection de patrimoines naturels, bâtis, culturels et paysagers : inventaires, diagnostics, définition et mise en œuvre de restauration et/ou gestion, acquisition... ;
- Valorisation de ses patrimoines, sensibilisation et éducation à leur fragilité.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ valident la demande de reconnaissance partielle d'intérêt général-rescrit fiscal,
- ✓ autorisent Madame la Présidente à le signer et à le transmettre à l'autorité compétente.

## **3. Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Mme Sophie TUBIANA présente le projet de mise en place de la nomenclature comptable M57 et le travail important réalisé par le service comptabilité-ressources humaines.

M. Benoit BARANGER rappelle que toutes les collectivités sont concernées par ce changement de norme comptable.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- ✓ d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- ✓ de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

#### 4. Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Mme Bénédicte DESIDERI, Responsable administratif, financier et ressources humaines, explique l'évolution au sujet des amortissements. À partir de 2024, les amortissements s'effectueront au *pro rata temporis*, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de décalage d'amortissement (1 an auparavant) sauf pour les biens déjà acquis et exception faite pour les biens de faible valeur.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité approuvent :

- ✓ les durées applicables aux nouveaux articles issus de la nomenclature M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ✓ le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au *pro rata temporis*, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ✓ l'aménagement de la règle du *pro rata temporis* dans la logique d'une approche par enjeux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000,00 € TTC, et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- ✓ l'aménagement de la règle du *pro rata temporis*, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les subventions d'équipement reçues en investissement avant la réalisation du projet.
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.
- ✓ et disent que la délibération du CS/09/2010 en date du 11 décembre 2010 relative au mode et à la durée d'amortissement est maintenue pour les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2023, et ce jusqu'au terme de chaque plan d'amortissement linéaire. Les durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

#### 5. Application de la fongibilité des crédits

Mme Bénédicte DESIDERI rapporte que la nouvelle nomenclature M57 introduit la possibilité de fongibilité des crédits par chapitre, dans la limite du taux de 7,5 %. Cette autorisation de virement de crédits en investissement et fonctionnement s'entend sur les dépenses réelles (sans les amortissements). Ces décisions, si toutefois elles étaient prises, seront rapportées en Comité syndical.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, autorisent Madame la Présidente :

- ✓ à procéder, au titre de l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- ✓ à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

#### 6. Règlement budgétaire et financier (RBF)

Mme Bénédicte DESIDERI rappelle, dans le cadre du passage à la M57, de l'obligation d'établir un règlement budgétaire et financier qui retrace l'ensemble des règles appliquées. La comptabilité d'un Parc est très spécifique. Sur la gestion pluriannuelle des actions par exemple et les autorisations de

programme et crédits de paiements : le Parc ne pourra pas l'appliquer tout de suite, car très peu d'actions impactent le budget d'investissement. La loi n'autorise pas de faire ces autorisations de programme ou Crédits de paiement (AP/CP) sur les charges de personnel. Or ce sont les principaux postes de dépense du Parc.

Autre nouveauté instituée avec le règlement budgétaire et financier, le Comité syndical n'aura plus à approuver le compte administratif. Les modalités de votes restent identiques avec un vote du budget par nature et chapitre.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, décident :

- ✓ d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- ✓ d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## 7. Décision modificative n° 3 : Fonds vert – renaturation villes et villages

M. Thibaut MEURGEY informe le Comité syndical de l'accord de la DDT pour le financement du poste chargé de mission « Renaturation » et de la valorisation d'une partie du poste « transition et climat ». Cette subvention s'élève à 55 647 € avec une avance de 30% (soit 13 355 €) en 2023, un acompte de 50% (soit 22 258 €) fin 2024 et un solde de 20% soit 8 904 € début 2025.

M. Philippe JAMET, Délégué de Chouzé-sur-Loire, s'interroge sur la justesse de l'addition.

M. Thibaut MEURGEY confirme le raccourci effectué : les 55 647 € correspondent à l'enveloppe éligible, le Fonds vert ne finançant que 80% des dépenses éligibles, le montant total de la subvention est bien de 44 517 €.

M. Michel MATTEI indique que la DDT 49 a donné son accord pour le dernier volet de l'action renaturation, sur la partie étude. Le dossier à la DDT 37 est toujours en instruction. L'action porte sur la réduction de la vulnérabilité des bourgs au changement climatique dans huit communes du Parc. Elles seront recontactées individuellement pour vérifier leur accord.

M. Thibaut MEURGEY insiste sur les temps d'instruction extrêmement longs de ces dossiers par les services de l'État : 1 an entre le lancement de la démarche avec les communes et l'accord de subvention.

M. Thibaut MEURGEY rappelle que d'autres demandes de subvention au Fonds vert et Fonds biodiversité seront effectués en 2024 pour assurer la continuité des actions renaturation et SNAP.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la décision modificative n° 3-2023 se décomposant comme suit :

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 – Charges à caractère général		2 319.00 €		
012 – Charges de personnel		11 036.00 €		
74 – Dotations, subventions et participations				13 355.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 355.00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 355.00 €</b>

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent la décision modificative n° 3-2023 ci-dessus ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

## 8. Délibération corrective sur exercices antérieurs à 2023

Mme Bénédicte DESIDERI informe le Comité syndical de la nécessité de prendre une délibération corrective demandée par la Trésorerie de Saumur. L'imputation budgétaire des mandats 2018 et 2019 relatifs aux opérations d'aménagements de l'entrée des bureaux et de la cuisine du Parc a été modifiée pour le compte 2145. Or, ces biens avaient déjà fait l'objet d'amortissements ;

Pour finaliser ce changement d'imputation budgétaire, il convient de prendre une délibération corrective qui entérine l'opération non budgétaire suivante :

- Débit du compte 28145 et crédit du compte 1068 (bien 2145-2) pour un montant de 5 820 €.
- Débit du compte 28145 € et crédit du compte 1068 (bien 2145-3) pour un montant de 1 072 €.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la délibération corrective sur exercices antérieurs à 2023 ci-dessus.
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette décision modificative.

## 9. Tableau des effectifs au 16 décembre 2023

Mme Sophie TUBIANA expose le tableau des effectifs au 16 décembre 2023. Les missions sur certains emplois n'étant pas terminées, les postes ci-dessous doivent être prolongés :

- Chargé de mission « Mesures agro-environnementales et climatiques » en contrat de projet : Prolongation de 12 mois du 01/01/2024 au 31/12/2024,
- Chargé de mission « Transition écologique et sociétale, adaptation au changement climatique » en emploi non permanent : Prolongation de 12 mois du 19/04/2024 au 18/04/2025,
- Animateur du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) pour le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire en contrat de projet, Prolongation de 13 mois et 21 jours du 15/02/2024 au 05/04/2025,
- Animateur du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) pour le territoire de la Communauté de communes Baugeois Vallée sous contrat de projet de trois ans : Prolongation de 4 mois et 16 jours du 15/02/2024 au 30/06/2024.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ adoptent le tableau des effectifs à la date du 16 décembre 2023.

## 10. Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

M. Thibaut MEURGEY indique que cette délibération est traditionnellement prise chaque année afin de permettre à la Présidente d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Mme Bénédicte DESIDERI précise que le montant des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget s'établi à 67 500 € contrairement à ce qui est diffusé en séance. Ce montant restant plafonné à hauteur de 15% des dépenses.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ décident d'autoriser la Présidente, avant le vote du Budget primitif 2024, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, réparties comme suit :

Article	Intitulé	Crédits inscrits en 2023	Autorisation retenue pour 2024
2031	Frais d'études	60 000,00 €	15 000,00 €
2032	Frais de recherche et de développement	130 739,00 €	22 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	10 512,00 €	2 500,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	33 591.78 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	22 800,00 €	5 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	71 425.14 €	17 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>329 067,92 €</b>	<b>67 500,00 €</b>

- ✓ autorisent la Présidente à signer tous les actes y afférent.

## 11. Modification de la délégation générale à la Présidente

M. Thibaut MEURGEY expose que cette modification de la délégation à la Présidente est nécessaire le recourt à une ligne de trésorerie si besoin. Ce n'a pas été le cas en 2023, car la trésorerie est nettement meilleure qu'en 2022. Cette délibération pourrait être prise en Bureau, mais il est aujourd'hui nécessaire d'en délibérer avant la fin 2023. Il explique que ces lignes de trésorerie sont réalisées sur un temps court et remboursés le mois suivant.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ délèguent à Madame la Présidente, pendant la durée de son mandat, les compétences pour prendre toutes les décisions concernant la conclusion et la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 200 000 € par an.

## 12. Subvention exceptionnelle

Mme Sophie TUBIANA rappelle que, grâce à la mise en place de la dotation biodiversité et aménités rurales en 2023 et considérablement augmentée en 2024, de nombreuses communes ont vu leur DGF augmentée sur le territoire du Parc. Elle considère que cela serait important que ces sommes soient allouées à des actions prioritairement en lien avec la biodiversité. Dans ce cadre, la commune de l'Île-Bouchard a proposé de reverser au Parc 10 % de sa dotation.

M. Jean-Marie GENNETEAU, Délégué pour la commune de l'Île-Bouchard, estime que, compte tenu des difficultés financières du Parc, il paraît important, au regard de tout ce qui est mis en place en direction des communes, de contribuer à la vie de Parc.

Mme Gaëlle LAHOREAU, Vice-Présidente du Parc et Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, demande si les montants sont connus pour 2024 ?

M. Thibaut MEURGEY est dans l'attente de la parution des décrets d'application. Les volumes inscrits au projet de loi de finances ont été multipliés par deux. Les montants versés aux communes vont être conservés. De nouveaux critères vont permettre de répartir l'augmentation de la dotation : l'accueil d'une zone de protection forte dans une commune va majorer à la hausse la dotation. La Fédération des PNR œuvre pour que le seuil minimal pour les petites communes soit relevé de 3 à 5000 €. Le critère de ruralité est conservé : les communes de plus de 10 000 habitants ne seront pas éligibles. Comme l'année dernière, un courrier sera envoyé à toutes les communes bénéficiant de cette dotation en 2024 et une information sera faite en Comité syndical.

M. Benoit BARANGER fait appel au législateur. Cette dotation n'est pas visible pour les maires, car elle est intégrée dans la DGF. L'information n'est pas précisée aux communes. La non-affectation fléchée pose un problème. À Bourgueil, la mobilisation de cette dotation s'est faite pour des actions en lien avec la biodiversité. L'autre problématique est relative aux EPCI qui se sont vu déléguer la cotisation des communes au Parc. Aujourd'hui, beaucoup de communes perçoivent la dotation, mais ne versent pas la cotisation au Parc. C'est le cas notamment pour l'agglomération de Saumur.

M. Didier ROUSSEAU présume que le Président de l'agglomération retransférera cette charge aux communes via la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Mme Sophie TUBIANA indique que ce n'est pas envisagé dans le cadre de cette mandature. La CLECT sur l'agglomération de Saumur ne sera pas reprise. Elle remercie à nouveau M. Jean-Marie GENNETEAU pour son action en faveur du Parc et invite les élus à suivre cet exemple.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ autorisent Madame la Présidente à accepter cette subvention exceptionnelle de l'Île Bouchard d'un montant de 636 € ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents y afférents.

### **13. Questions et informations diverses**

Mme Sophie TUBIANA précise que l'enquête publique pour la révision du projet de charte démarre le 20 décembre 2023, pour une durée d'un mois. L'affichage légal a été effectué dans les communes. C'est une étape importante, elle invite les membres du Comité syndical à déposer leurs observations sur le registre dématérialisé ou auprès des commissaires enquêteurs.

Mme Sophie TUBIANA remercie les élus de leur participation aux Comités syndicaux et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

## *Représentants des Régions et Départements*

### Présents :

M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire

### Absents ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire, à M. Jackie PASSET  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à M. Roland MARION  
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire, à M. Pierre-Alain ROIRON  
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à M. Benoît BARANGER  
Mme Isabelle DEVAUX, Département de Maine-et-Loire, à M. Didier ROUSSEAU  
M. Franck CHARTIER, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU  
M. Etienne MARTEGOUTTE, Département d'Indre-et-Loire, à M. Jean-Marie GENNETEAU

### Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire  
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire  
Mme Marie-Jo HAMARD, Département de Maine-et-Loire

## ***Représentants des communes et EPCI de Maine-et-Loire***

### Présents :

M. Vincent LÉPY, Allonnes	M. Rodolphe BRIOUDE, Mazé-Milon
M. Cyrille MERCIER, Artannes-sur-Thouet	Mme Bénédicte CHARRON, Montreuil-Bellay
M. Thomas GRIPPON, Beaufort-en-Anjou	Mme Catherine BAUDRY, Neuillé
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire	M. Loïc BIDAULT, Saumur
Mme Armelle PONCET, C.A. Saumur-Val-de-Loire	M. Denis COULON, Souzay-Champigny
M. Jean-Pierre ANTOINE, C.A. Saumur-Val-de-Loire	Mme Brigitte SAINT CAST, Varennes-sur-Loire
M. Jean-Pierre ANTOINE, Courchamps	M. Pascal MARIE, Villebernier
M. Jackie PASSET, La Ménitrie	

### Absents ayant donné procuration :

M. Jean-François SUIRE, Bellevigne-les-Châteaux, à M. Loïc BIDAULT  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye, à M. Pascal MARIE  
M. Jacky MARCHAND, Montsoreau, à M. Denis COULON  
Mme Brigitte SMITH, Saint-Clément-des-Levées, à Mme Bénédicte CHARRON  
Mme Denise DARTEIL, Tuffalun, à M. Thomas GRIPPON

M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à M. Jean-Pierre ANTOINE

M. Yves GIDOIN, CU Angers Loire Métropole, à Mme Armelle PONCET

Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole, à M. Rodolphe BRIOUDE

Excusés

M. Jérôme SAFRAN, Antoigné

M. Richard MARECHAL, Blaison-Saint-Sulpice

M. Christophe LEBEAUPIN, Blou

M. Marc LEVEY, Brissac-Loire-Aubance

M. Ludovic GUENESCHEAU, Brossay

Mme Isabelle GRANDHOMME, Cizay-la-Madeleine

M. Jérémie LEMOINE, Dénezé-sous-Doué

M. Patrick MERLI, Doué-en-Anjou

M. Guy LANDAIS, Épiéds

Mme Stéphanie GUILLEMAIN, Gennes-Val-de-Loire

M. Philippe VARIN, La Breille-les-Pins

M. Vincent GASTINEAU, Le Coudray-Macouard

Mme Isabelle ISABELLON, Le Puy-Notre-Dame

M. Vincent IMHOFF, Les Ulmes

M. Samuel MAUPETIT, Les Bois d'Anjou

M. Paul OPREA, Loire-Authion

M. Alain DUPUIS, Longué-Jumelles

M. Maurice FERCHAU, Louresse-Rochemenier

Mme Andréa SIEDERMUTZ, Parnay

M. Claude DURAND, Rou-Marson

Mme Gwenaëlle LE SAGE, Brain-sur-Allonnes

M. Martin ALEMANN, Saint-Macaire-du-Bois

Mme Kathy DESVEAUX, Saint-Philbert-du-Peuple

M. Patrick BECK, Turquant

M. Sylvain PELTIER, Varrains

Mme Françoise VAUGONDY, Vaudelnay

M. Jean BROUARD, Verrie

M. Jean-Claude SOURDEAU, Vivy

M. Grégory PIERRE, C.A. Saumur-Val-de-Loire

M. Thierry PAPOT, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Isabelle DEVAUX, C.A. Saumur-Val-de-Loire

M. Pierre DE BOUTRAY, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Mme Béatrice BERTRAND, C.A. Saumur-Val-de-Loire

M. Vincent OUVRARD, CC Baugeois-vallée

M. Tony GUERY, CC Baugeois-vallée

**Représentants des communes et EPCI d'Indre-et-Loire**

Présents :

M. Claude ROUX, Anché

Mme Brigitte BERTAULT, Avoine

M. Thierry AMIRAULT, Beaumont-en-Véron

M. Pierre NION, Benais

M. Philippe DUBARRY, Benais

M. Gilles PELLE, Bourgueil

M. Matthieu BELLIER, Bréhémont

M. Philippe JAMET, Chouzé-sur-Loire

M. Damien BARON, Cinais

M. Vincent GASSELIN, Gizeux

M. Lionel HEGRON, Huismes

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard

Mme Martine NEVEU, Lémeré

M. Peter VAN STAALDUINEN, Lerné

Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré

M. Raphaël HANNIET, Razines

M. Jean-Marie KUZIOR, Rigny-Ussé

M. Philippe RÉAL, Rivarennes

Mme Véronique BONNET, Saint-Germain-sur-Vienne

Mme Karine MOTHEAU, Thilouze

M. Gérard MARULA, Thizay

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire

M. Christophe LOYAU-TULASNE, Tours Métropole Val de Loire

Absents ayant donné procuration :

Mme Marie-Noëlle BOULANGER, Assay, à Mme Martine NEVEU

M. Eric STOPIN, Avrillé-les-Ponceaux, à M. Philippe RÉAL

Mme Claudine LECLERC, Braslou, à Mme Karine MOTHEAU  
Mme Sophie DE MONTEYNARD, Chezelles, à Mme Véronique BONNET  
M. Christian SAGET, Continvoir, à M. Vincent GASSELIN  
Mme Angélique BOIZIAU, Lignières-de-Touraine, à M. Matthieu BELLIER  
M. Jean-Jacques GAZAVE, CC Touraine Vallée de l'Indre, à M. Jean-Marie KUZIOR

Excusés :

M. Bertrand LEMOUX, Avon-les-Roches	Mme Michelle DUVAULT, Pont-de-Ruan
M. Cyril CHAUMEAU, Azay-le-Rideau	M. Gilles ROSALIE, Restigné
Mme Martine GUERIN, Braye-sous-Faye	Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Aurélie PRESSAC, Brizay	Mme Annabel TALLAND, Rilly-sur-Vienne
Mme Véronique GAROUX, Candes-Saint-Martin	Mme Sylvie BOUCHET, Rivière
Mme Sylvie CHEVALET, Champigny-sur-Veude	M. Philippe RÉDRÉAU, Saché
Mme Françoise MANCEAU, Chaveignes	Mme Mina TRUFFERT, Saint-Benoît-la-Forêt
M. Rodolphe PARMENTIER, Cheillé	M. Jean-Michel PELGER, Saint-Nicolas-de-Bourgueil
M. Eric MAUCORT, Chinon	M. Rémi COULAIS, Savigny-en-Véron
M. Eric OBLIGIS, Coteaux-sur-Loire	Mme Karine PIAUT, Sazilly
M. Damien DOUCET, Courcoué	M. Eric LUANCO, Seully
M. Vincent MARECHAL, Couziers	M. Kévin CLAVEAU, Tavant
M. Alain RAGUENEAU, Cravant-les-Côteaux	M. Laurent BODIN, Theneuil
M. Jean-Jacques LEGROS, Crissay-sur-Manse	M. Stéphane ROY, Trogues
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles	M. Didier DOUCHET, Vallères
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse	M. Eric BIGOT, Verneuil-le-Château
Mme Sandrine PLOQUIN, Jaulnay	M. Yoann SEVESTRE, Villaines-les-Rochers
Mme Cécile CORBIER, La Chapelle-aux-Naux	Mme Agathe CHIRON, Villandry
M. Hubert De CHAMPS, La Chapelle-sur-Loire	Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Nicolas MANCEAU, La Roche-Clermault	M. Thierry DEGUINGAND, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Valérie RAINEAU-BOUCHER, La Tour-Saint-Gelin	Mme Isabelle MELO, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Hédia GHANAY, Langeais	Mme Marie-Annette BERGEOT, CC Touraine Vallée de l'Indre
Mme Sophie DEPOUILLY, Luzé	Mme Nathalie VIGNEAU, CC Touraine Val de Vienne
M. Justin RAIMBAULT, Marçay	Mme Martine JUSZCZAK, CC Touraine Val de Vienne
Mme Amélie BAUDAIS, Marigny-Marmande	
Mme Florence MARIE, Panzoult	
M. Loïc De la PORTE du THEIL, Parçay-sur-Vienne	

Assistaient également :

*Mme Mathilde COHIDON-RAMAGE, collaboratrice de Mme Laetitia SAINT-PAUL, députée de Maine-et-Loire,*  
*M. Jean Michel MARCHAND, président de la commission « biodiversité » du Parc*  
*M. Michel VERDIER, vice-président de la commission « Paysage, Urbanisme et Cadre de Vie » du Parc,*  
*Mme Hédia GHANAY et Monsieur Sébastien CHEVEREAU, ville de Langeais.*